



GARDE PARTAGÉE

Bonjour,

Dans le cas d'une garde partagée, nous devons avoir un contrat d'inscription par parent utilisateur du service de garde.

Vous devez, également, indiquer votre entente de paiement pour les frais de garde, soit selon un calendrier fixe ou un pourcentage.

Nous avons de besoin que vous complétiez les documents suivants :

- **Contrat d'inscription de la mère**
- **Contrat d'inscription du père**
- **Votre entente pour les frais de garde : % (mère : _____ % père : _____)**
- **Calendrier surligner les jours/semaines de votre garde (mère rose-père bleu)**

Merci de votre collaboration

Véronique Martineau

Technicienne au Service de garde

École de la Chaumière

(418) 686-4706 poste : 2

sgarde.chaumiere@csc.gouv.qc.ca